

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2024 à l'ESAT Les Hauts de Belfort

Madame Virginie HAMMER préside la séance.

La Présidente du CVS souhaite la bienvenue et remercie les participants de leur présence.

1/ Elections des délégués des travailleurs d'ESAT

Les délégués des travailleurs d'ESAT ont été élus le 11 avril 2024.

-
- *C'est quoi un délégué des travailleurs ? Quelles sont ses missions ?*
- *Combien y a-t-il de délégués des travailleurs ?*
- *Qui sont les délégués des travailleurs ?*
- *Les délégués participent-ils au CVS ?*
- *Comment les travailleurs peuvent-ils solliciter les délégués des travailleurs ?*

NOUVEAUTE !!

Les missions du délégué

- Le délégué représente les travailleurs auprès de la direction pour des **situations individuelles**.
- Le délégué recueille les questions et réclamations individuelles.
- Le délégué aide, conseille et informe les travailleurs sur leurs droits et leurs devoirs.
- Le délégué accompagne les travailleurs qui le souhaitent dans leur entretien avec la direction.
- Le délégué veille au respect des droits et des devoirs des travailleurs.

Qui sont les délégués des travailleurs ?

Il y a 3 délégués des travailleurs à l'ESAT du Territoire de Belfort.

Il y a 1 délégué par site.



Délégué ESAT Belfort
Ingrid CLEMENT



Délégué ESAT Meltière
Joffrey DUPATY



Délégué ESAT Cravanche
Claire BOSCH

A quelles réunions les délégués participent-ils ?

- Les délégués participent aux réunions du CQVT. Si le CQVT se passe à Belfort, c'est le délégué du site de Belfort qui participe
- Les délégués participent aux réunions de la Commissions à la Vie Sociale de leur site.



A ce jour, les délégués ne participent pas aux réunions du CVS du Secteur. La directrice propose qu'un délégué sur les 3 participe à la réunion du CVS du Secteur. Les délégués participeront à tour de rôle.

La proposition est soumise au vote des participants.

La majorité des participants est d'accord.

2 personnes s'abstiennent.

La proposition sera mise en place pour le prochain CVS.

Comment les travailleurs peuvent-ils solliciter les délégués ?

Chaque délégué dispose d'un espace dédié

- A Belfort : bureau situé dans les locaux du soutien
- A Meltière : bureau partagé à l'accueil du bâtiment administratif
- A Cravanche : bureau aménagé dans l'ex-salle de pause



Le délégué affiche son planning de permanence dans les espaces ressources et sur la porte de son bureau.

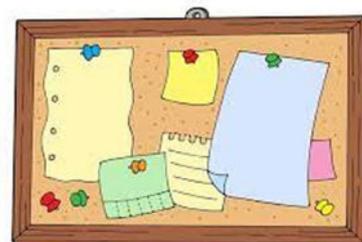
Le délégué a une adresse mail.

Le délégué a un numéro de téléphone.

Les coordonnées des délégués sont affichées dans les espaces ressources.

Le délégué a également une boîte aux lettres, dans les espaces ressources.

L'espace ressource est le lieu d'informations privilégié.



2/ Changements parmi les membres CVS

Il y a eu des changements parmi les membres du collège des personnes accueillies du site de Meltière.

Il y a deux personnes qui sortent du CVS.

- Joffrey DUPATY.
Joffrey est délégué des travailleurs. Il a démissionné. Il ne peut pas cumuler les deux mandats.
- Murielle Socrate
Murielle travaille désormais sur le site des Hauts de Belfort.

Les représentants des personnes accueillies pour le site de Meltière sont désormais :

	Titulaire	Suppléante
ST1	Fayssal ZIANE	Muriel PERROD
ST2 / ST3	Sébastien MIDEY	Ouahiba HAGGUI
Ferrage	Johan PRENAT	Pas de suppléant
Espaces verts	Jason DOLLE	Pas de suppléant

3/ Prochaine réunion du CVS

La directrice rappelle les dates du prochain CVS et des commissions de site.



**A inscrire dans vos agendas !
Dernier CVS 2024**

- Mardi 19 Novembre 2024 à 14h

**Si vous êtes absent,
pensez à prévenir votre
suppléant.**

**Votre suppléant
participera au CVS à votre
place.**

Dates des prochaines commissions de CVS

ESAT BELFORT	ESAT MELTIERE	ESAT CRAVANCHE	DAJ
09/09/2024	15/10/2024	03/10/2024	14/10/2024

4/ Livret d'accueil numérique de l'ESAT

La directrice présente le nouveau livret d'accueil numérique en séance.

- Le livret d'accueil numérique permet aux travailleurs de l'ESAT d'avoir accès facilement à toutes les informations importantes.

Par exemple,

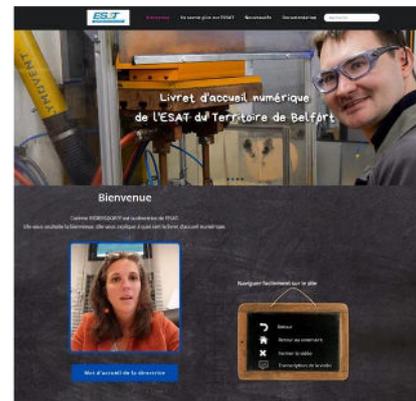
Des informations sur les activités et métiers de l'ESAT

Des informations sur les transports et la restauration

Des informations sur les différents sites de l'ESAT

Des informations sur le statut de travailleur en ESAT.

Il y a aussi les compte-rendu des réunions du CVS, des commissions de site CVS, du CQVT...



- Les personnes peuvent consulter le livret d'accueil quand elles le souhaitent.
Le livret est accessible depuis un ordinateur, une tablette, un téléphone, au sein de l'ESAT ou à l'extérieur de l'ESAT.
- Le livret est accessible via un site internet.
www.livret-accueil-esat-90.fr ou via le QR Code
- Comme il y a beaucoup de vidéos et de photos, les personnes qui ne savent pas lire peuvent accéder aux informations.
- Beaucoup de travailleurs ont participé à la création du livret.



Scanne moi

Tous les travailleurs vont recevoir un courrier d'information.

Le courrier va présenter le livret d'accueil.

A la rentrée, nous travaillerons sur un livret d'accueil numérique pour le DAJ.

5/ Evaluation médico-sociale HAS – Retour d'informations

La HAS, c'est la Haute Autorité de Santé.

La HAS a construit la démarche d'évaluation de la qualité des établissements médico-sociaux.



- Fin 2023 / début 2024, l'ESAT et le DAJ ont été évalués
- Deux auditeurs sont venus pour évaluer la qualité de l'accompagnement médico-social de l'ESAT et du DAJ.
- Les auditeurs ont posé des questions autour de plusieurs thématiques. Par exemple :
 - La participation des personnes accompagnées dans la construction de leur projet
 - Le respect des droits des personnes accompagnées
 - L'inclusion des personnes accompagnées
- Globalement, les résultats de l'évaluation sont très positifs ! Nous avons obtenu une moyenne de 3.80 sur 4.



Les évaluateurs ont souligné nos principaux points forts



- Une satisfaction exprimée par les personnes accompagnées.
- Le respect des droits et la bienveillance, au cœur des pratiques
- Un accompagnement de qualité, personnalisé.
- Avec de nombreuses propositions en réponse aux besoins des personnes.
- Une grande richesse de métiers et d'activités pour les travailleurs de l'ESAT
- De nombreux partenariats avec les acteurs du territoire
- Une information de qualité donnée aux personnes accompagnées
- Une écoute et une implication des personnes dans leur parcours.
- Les professionnels savent réagir en fonction des situations. Ils travaillent ensemble, et en réseau, pour adapter les accompagnements.

Les évaluateurs ont aussi souligné nos principaux points d'amélioration



- Les personnes n'ont pas leur projet personnalisé (PP) en papier.
- Les personnes ne se souviennent pas toujours de leurs objectifs.
- Le déjeuner à la restauration est obligatoire. Les personnes n'ont pas le choix.
- Nous devons nous questionner sur cette organisation de la restauration.
- Nous devons renforcer notre politique de lutte contre la maltraitance.
- Nous devons améliorer la gestion et le suivi des plaintes et des réclamations des personnes et des événements indésirables.
- Nous devons informer le CVS des plaintes et des événements indésirables.
- Nous devons mieux communiquer autour du dispositif « Personne de confiance »

6/ Loi plein emploi – De nouveaux droits pour les travailleurs d'ESAT

La mutuelle des travailleurs d'ESAT



La loi dit :

« A partir du 1^{er} juillet 2024,

Les ESAT doivent mettre en place une mutuelle obligatoire pour leurs travailleurs.

Les ESAT doivent financer 50% du coût de l'adhésion »

Pour que la loi soit mise en application, un décret doit venir apporter des précisions.

A ce jour, le décret n'est pas sorti.

Il reste des incertitudes sur plusieurs points :

- Les cas de dispenses d'adhésion à la mutuelle
- Le montant des financements accordés par l'Etat pour aider les ESAT.

L'Adapei a décidé d'attendre la sortie du décret pour faire évoluer les conditions de prise en charge de la mutuelle des travailleurs de l'ESAT



Pour rappel,

L'ESAT du Territoire de Belfort a déjà mis en place une mutuelle obligatoire

Pour tous les travailleurs de l'ESAT, sauf cas particuliers.

La mutuelle vous aide à payer vos frais de santé.

La mutuelle coûte 45,39 € / mois pour une personne seule.

Actuellement, l'ESAT prend en charge 15% du coût, soit un peu moins de 7€ / mois.

Les travailleurs peuvent choisir des options, pour être mieux remboursé pour les dents, les yeux ou l'hospitalisation. Les options ne sont pas obligatoires.



Les frais de transport des travailleurs d'ESAT

La loi dit :

« A partir du 1^{er} juillet 2024, les ESAT doivent participer aux frais de transport des travailleurs,

- Pour leur trajet domicile-travail.
- Réalisés via les transports en commun.

Les ESAT doivent participer à hauteur de 50% des frais d'abonnement aux transports en commun.



Pour bénéficier de la prise en charge de leurs frais de transport, les travailleurs doivent respecter plusieurs conditions :

- Les travailleurs doivent utiliser systématiquement les transports en commun (bus / train) pour aller de leur domicile à leur lieu de travail.
- Les travailleurs doivent avoir une carte personnelle Optymo et/ou un abonnement SNCF.
- Les travailleurs doivent transmettre à l'ESAT **les justificatifs demandés.**

Ne peuvent pas bénéficier de la prise en charge transport :

- Les travailleurs bénéficiant d'un transport à la demande (TPMR Optymo ou navettes internes ESAT / Soldpark / Synaltis)
- Les travailleurs utilisant leur propre moyen de transport (voiture, scooter, vélo...)

Les frais de transport Optymo seront remboursés sur les bases suivantes :

Pour les personnes bénéficiant du tarif plein

L'ESAT prendra en charge :

- 1 € par jour travaillé, chaque jour travaillé générant 2 trajets domicile-travail.
- Dans la limite de 18 € / mois, soit 50% de la facturation maximale d'Optymo.



Pour les personnes bénéficiant d'un tarif réduit

L'ESAT prendra en charge :

- 1 € par jour travaillé, chaque jour travaillé générant 2 trajets domicile-travail.
- Dans la limite de 6.50 € / mois, soit 50% de la facturation maximale d'Optymo.

**Le 1^{er} remboursement des frais de transport sera effectué en septembre.
Il concernera les mois de juillet et d'août.**

7/ Enquête de satisfaction restauration

Enquête sur les repas - 2024

Mon site de travail (ou service) :
 J'ai un régime spécifique : OUI NON
 Je mange au self : TOUS LES JOURS OCCASIONNELLEMENT

1 - J'aime ou je n'aime pas :

Je trouve les repas bons au réfectoire :

Je trouve que :

Les repas ont un bon goût :

C'est bien cuit :

C'est servi à la bonne température :

Est-ce qu'il y a des plats que je n'aime pas du tout ?

- Une enquête construite en partenariat avec les Cuisines d'Uzel, notre prestataire restauration.
- Une enquête destinée à toutes les personnes déjeunant à la restauration de Belfort et de Meltière
- 9 questions posées autour de 3 thématiques
 - Ce que j'aime / ce que je n'aime pas
 - Les menus
 - Les quantités
- Les résultats de l'enquête seront affichés et présentés en commission restauration.

16

8/ Animation et construction du projet personnalisé

Projet Personnalisé
Matthieu TRUC

Je suis accompagné par
 le DAI - Dispositif d'Accueil de Jour

Mes 4 objectifs pour les 2 prochaines années

1. Construire mon dossier pour aller en foyer de vie
 Que j'ai préparé pendant et à l'équipe d'accompagnement
 Quand ? 3ème trimestre 2024
2. Mieux comprendre ma vie affective et sociale
 Que j'ai préparé pendant et à l'équipe d'accompagnement
 Quand ? 1er semestre 2024
3. Avoir des relations sociales adaptées
 Que j'ai préparé avec le psychologue
 Quand ? 2024
4. Apprendre à faire des achats en autonomie
 Que j'ai préparé à l'accompagnement
 Quand ? 1er trimestre 2024

J'ai participé à la construction de mon nouveau projet personnalisé.
 J'ai lu mon projet personnalisé et je suis d'accord avec les objectifs définis.

Toutes les personnes accueillies à l'ESAT et au DAI

- Ont un projet personnalisé
- Sont accompagnées par les professionnels pour construire leur projet, définir des objectifs, mettre en œuvre des actions.

Pour améliorer nos pratiques, nous avons décidé de former tous les professionnels de l'accompagnement autour de l'animation du projet personnalisé.

Nous souhaitons notamment améliorer nos outils.

Par exemple, nous voulons créer un modèle de PP simple et agréable à lire. Chaque personne aura son PP. Elle pourra ainsi mieux s'approprier ses objectifs.

Nous questionnerons les personnes accompagnées sur leurs besoins et leurs idées d'amélioration.

17

9/ Santé : le dossier médical partagé (DMP)

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise les informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies...



Le DMP vous permet de partager vos informations de santé avec les professionnels de santé de votre choix.

Ces informations sont utiles pour bien vous soigner.

Désormais, l'ESAT et le DAJ, en tant qu'établissement médico-social, devront alimenter votre DMP.



Nous parlerons de ce sujet plus en détails la prochaine fois.

10/ Flash Sécurité Environnement



Nous souhaitons :

- Renforcer la culture sécurité et développement durable de tous
- Sensibiliser régulièrement les professionnels et les personnes accueillies
- Réaliser des flash sécurité et environnement
- Réaliser des chasses aux risques dans les ateliers

Plusieurs salariés ont pour mission d'animer des sensibilisations



Nadège



Aude



Emilie

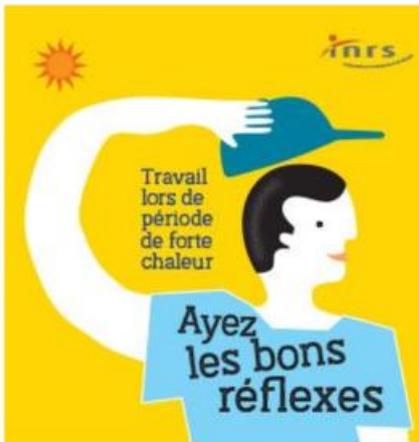


Emmanuelle

18

La sécurité est l'affaire de toutes et de tous.

11/ Info veille canicule



- C'est quoi la veille canicule ?
- Quels sont les risques associés à une période de canicule ?
- Quelles sont les mesures de prévention mises en place au sein de l'ESAT et du DAJ ?

Nous devons être prêts s'il y a une canicule.

La canicule, c'est une très forte hausse des températures, pendant plusieurs jours.

Se préparer à la canicule, c'est savoir mettre en place les mesures pour éviter les risques.
Par exemple :

- On relève les températures dans les différents ateliers et espaces d'activités
- On encourage tout le monde à boire de l'eau régulièrement
- On est attentif aux symptômes
- On adapte les temps de pause en fonction des températures
- On adapte les tenues de travail
- On adapte les plannings et les lieux de sorties
- On adapte éventuellement les horaires de travail. Par exemple, les équipes espaces verts peuvent commencer plus tôt. On peut aussi décider d'un départ anticipé en fin de journée.

La veille canicule, c'est du 1^{er} juin au 15 septembre.

12/ Rappel du calendrier d'été et des permanences



Congés d'été

Du samedi 27 juillet 2024
au dimanche 18 août 2024
Reprise le lundi 19 août 2024

La restauration de Jonxion sera fermée durant 4 semaines. Le choix est laissé aux travailleurs de prendre 3 ou 4 semaines.



Qui travaille pendant la fermeture estivale ?

- Les équipes Espaces Verts
- L'équipe d'entretien de locaux pour la MDPH
- Quelques personnes en prestations (GE, Scaritech)
- Un cadre de permanence
- Quelques salariés
pour des chantiers ponctuels
ou parce qu'ils n'ont pas droit à 3 semaines de congés

13/ Animation avant les congés d'été



- **Quand ?** le vendredi 26 juillet, le dernier jour avant les congés
- **Où ?** Au Ballon d'Alsace, à proximité de la ferme-auberge du Wissgrut
- **Quel programme ?**
 - Pique-nique
 - Dessert et café à la ferme-auberge
 - Plusieurs activités possibles, sur inscription : marche, pétanque, accro-branche, détente et jeux de plein air, jeux de société...

14/ Les réponses aux questions posées lors des commissions de site CVS

1/ Pourrions-nous avoir plus d'explications et de précisions sur le CPF ?

Beaucoup de personnes ne l'utilisent pas par méconnaissance du dispositif.

Le CPF, c'est le Compte Personnel de Formation.

C'est de l'argent réservé à de la formation.

Il y a eu une campagne d'information réalisée par le Pôle Accompagnement en début d'année.

S'il y a un besoin particulier, vous devez solliciter votre moniteur.

Il n'y aura pas de nouvelle campagne dans les prochaines semaines.



2/ Pourrions-nous avoir plus d'informations sur les conséquences financières d'un passage ESAT/EA et EA/ESAT ?

Il n'est pas envisageable de faire une information collective.

Les conséquences financières d'un passage de l'ESAT à l'EA ou de l'EA vers l'ESAT dépendent de la situation individuelle de chacun.

En cas de besoin, il faut solliciter l'assistante sociale.





3/ Pourrait-on disposer d'un comité d'entreprise ?

Les travailleurs précisent l'objectif attendu d'un comité d'entreprises : disposer d'avantages en termes d'œuvres sociales.

Dans le projet d'établissement, nous avons prévu de réfléchir à la création d'un comité d'œuvres sociales pour les travailleurs de l'ESAT.

Ce projet est abandonné pour le moment.

Avec le plan de transformation de l'ESAT et la Loi « Plein Emploi », l'ESAT doit mettre en place des mesures au bénéfice des travailleurs d'ESAT.

Ces mesures ont un coût important pour l'ESAT.

L'ESAT ne peut pas tout financer.

Il est d'ailleurs possible que l'ESAT ne puisse plus attribuer de chèques vacances.

La décision va dépendre des résultats économiques de l'ESAT.

Si l'ESAT fait des bénéfices importants, les travailleurs pourront avoir des chèques vacances.

Si l'ESAT ne fait pas de bénéfices importants, les travailleurs ne pourront pas avoir de chèques vacances.

4/ Nous avons un salaire qui n'augmente pas et nous sommes inquiets du montant de retraite que nous allons percevoir. Que peut-on faire ?



Nous avons déjà parlé de ce sujet en CVS.

C'est la loi qui fixe le système de rémunération des travailleurs d'ESAT.

L'ESAT ne peut pas faire évoluer les choses.

Le montant de retraite d'un travailleur d'ESAT est très souvent au niveau du minimum retraite.

Mais là encore, chaque situation est individuelle. Chaque situation dépend du parcours professionnel de la personne.

15/ Retours sur le voyage d'études en Suède

Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour, sur proposition de la vice-présidente.
M.TOURNUT, représentant de l'Adapei, a participé au voyage d'étude.
Il partage son expérience aux membres du CVS.

Voyage d'étude en Suède

Un voyage d'étude pour quoi faire ?

- Pour connaître ce qui se fait ailleurs
- Pour échanger
- Pour s'inspirer

Un voyage d'étude organisé par le réseau Adaptea
regroupant les ESAT de toute la région
Franche-Comté

L'ESAT du Territoire de Belfort a participé, avec une
délégation de 4 personnes.



Quelles sont les différences entre le système français et le système suédois ?

